

**Nous,
artistes,
professionnels de la culture,
élus, représentants de diverses collectivités publiques,
citoyens et habitants des Régions Rhône-Alpes et Auvergne, future grande Région,**

réunis le mercredi 20 mai 2015 lors de l'assemblée plénière de la concertation régionale sur le spectacle vivant, dans un contexte où le modèle français de la politique culturelle, héritier de l'humanisme d'après-guerre, est remis en cause, nous proclamons vouloir rester les acteurs d'une démocratie qui offre à chaque citoyen les outils de son émancipation et de sa liberté de penser,

parce que l'art fait appel à la sensibilité de chacun de manière universelle et reconstruit le rapport de chacun à la réalité, à l'expérience singulière et collective.

Nous déclarons notre vive inquiétude :

- car la liberté de création artistique et de programmation est menacée par les orientations de certaines politiques culturelles publiques sur notre territoire,
- car les budgets alloués à l'art et à la culture s'effritent pour devenir de simples variables d'ajustement,
- car l'emploi de nombreux professionnels et artistes est menacé et la précarité, particulièrement chez les jeunes, se développe,
- car des décisions restrictives sont prises unilatéralement et dans l'urgence par certaines collectivités, sans concertation avec l'ensemble des collectivités publiques concernées,
- car la réforme territoriale, telle qu'elle est initiée, laisse dans l'imprécision l'engagement nécessaire des collectivités pour la culture et la participation des acteurs culturels à la discussion sur les choix des politiques publiques.

Nous déclarons notre volonté commune :

- de voir mieux reconnaître et soutenir le dynamisme des activités artistiques et culturelles dans la région Rhône-Alpes-Auvergne,
- de voir se maintenir et se développer, dans un cadre d'intérêt général, les formes de soutien public aux activités artistiques et culturelles, tant au sein des grands établissements labellisés qu'au niveau des structures culturelles locales, des regroupements, des compagnies et des initiatives d'artistes indépendants,
- de favoriser toutes les mesures d'accompagnement en vue d'une plus grande mobilité et d'une meilleure structuration économique et sociale de ces activités (formation, insertion professionnelle, emploi),
- de susciter des modes d'intervention convenant au renouvellement, à l'expérimentation et au partage en matière d'art et de culture,
- de faire reconnaître les droits de chacun à une vie culturelle fondée sur la diversité et la rencontre des personnes,
- d'inciter à une plus grande permanence artistique sur les territoires, en vue d'élargir l'accès à la culture et aux œuvres, la rencontre des artistes et des citoyens, et leur capacité à inventer un meilleur vivre ensemble,
- de voir mises en œuvre des instances pérennes de concertation et de co-construction des politiques culturelles publiques, dans une responsabilité partagée et dans le respect des compétences des uns et des autres.

Et nous engageons notre signature sur cette déclaration.

Lyon, le 20 mai 2015